

L'INERIS publie un guide sur la mise en sécurité des cavités souterraines abandonnées

Paris, 16 décembre 2016 – Dans le cadre du Plan National Cavités, l'INERIS met à disposition des acteurs de l'aménagement du territoire un guide technique pour assurer la sécurité de terrains situés au-dessus de cavités souterraines abandonnées. <http://www.ineris.fr/ressources/recherche/iddoc=2775>.

Depuis 2013, l'INERIS vient en appui du ministère chargé de l'environnement dans la mise en œuvre du [Plan National pour la prévention des risques liés aux effondrements de Cavités souterraines](#). Le plan national cavités prévoit un partage de la connaissance scientifique et technique avec les acteurs de la prévention sur le terrain, en particulier par l'action 9 « rédiger et diffuser des guides techniques à l'attention des maîtres d'ouvrages, en particulier sur la détection et la mise en œuvre de solutions de mise en sécurité ».

Le « Guide sur les solutions de mise en sécurité des cavités souterraines abandonnées » est destiné aux administrations locales, élus, gestionnaires, aménageurs... L'INERIS dresse un panorama des méthodes de traitement les plus couramment pratiquées pour sécuriser les terrains de surface exposés au risque d'effondrement de cavités creusées par l'activité humaine, puis abandonnées : carrières, marnières, souterrains-refuges, habitats troglodytiques, sapes de guerre, etc.

Les méthodes de traitement présentées dans le guide sont des techniques applicables en phase préventive (lorsque l'on a connaissance de la présence de vides souterrains mais que les désordres n'ont pas encore affecté la surface), comme en phase de gestion après effondrement (formation de fontis par exemple). Les techniques sont classées en deux catégories : les méthodes consistant à agir directement sur la cavité et celles destinées à limiter les effets en surface induits par la présence de la cavité.

Le guide propose une synthèse commentée des principaux critères de choix, des principales contraintes de chaque méthode et des précautions à prendre. Le document comporte également des fiches récapitulatives des grandes familles de traitement, des exemples d'application ainsi qu'une aide à la rédaction du dossier de consultation d'un maître d'œuvre de travaux.

Contact : Aurélie PREVOT // 03 44 55 63 01 // 06 20 90 03 48 // Aurelie.Prevot@ineris.fr

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) est l'expert public pour la maîtrise des risques industriels et environnementaux. Ses activités contribuent à évaluer et prévenir les risques que les activités économiques font peser sur l'environnement, la santé, la sécurité des personnes et des biens. Il développe ses compétences scientifiques et techniques dans le domaine des risques technologiques, des risques liés à l'impact des substances chimiques sur la santé et l'environnement, des risques du sol et du sous-sol. Créé en 1990 sous la tutelle du Ministère chargé de l'environnement, l'INERIS compte 575 collaborateurs. Son siège situé à Vermeuil-en-Halatte (Oise) accueille 25 hectares de plates-formes d'essais et 25 000 m² de laboratoires, qui permettent de mener des expérimentations « sur mesure » à moyenne et grande échelle. www.ineris.fr

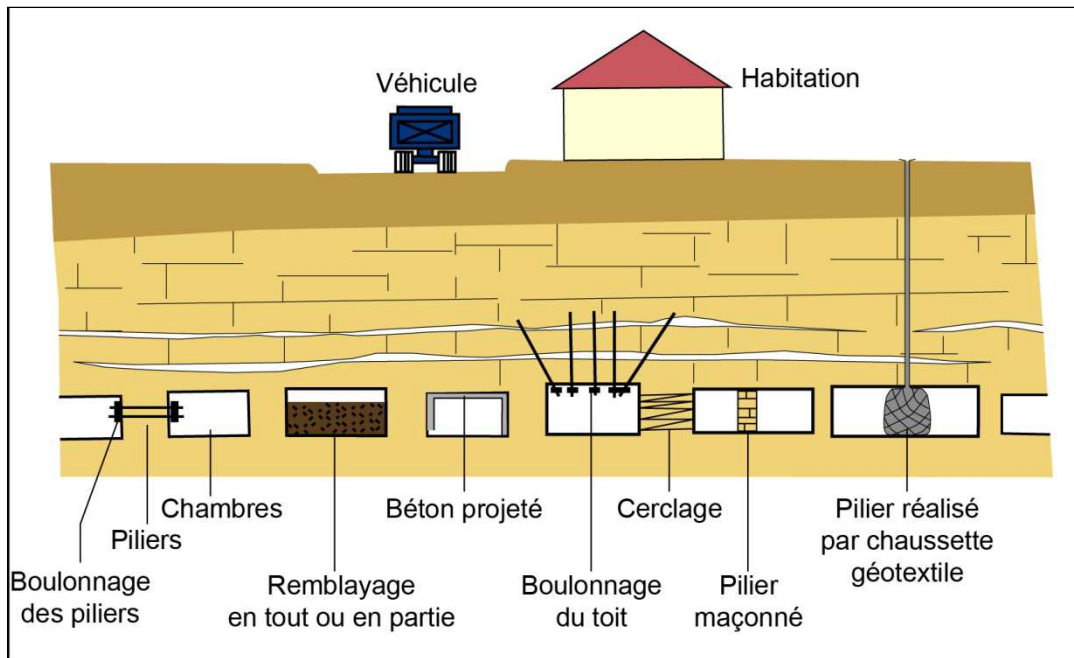


Figure 1 : Schéma présentant différentes mesures de traitement directes

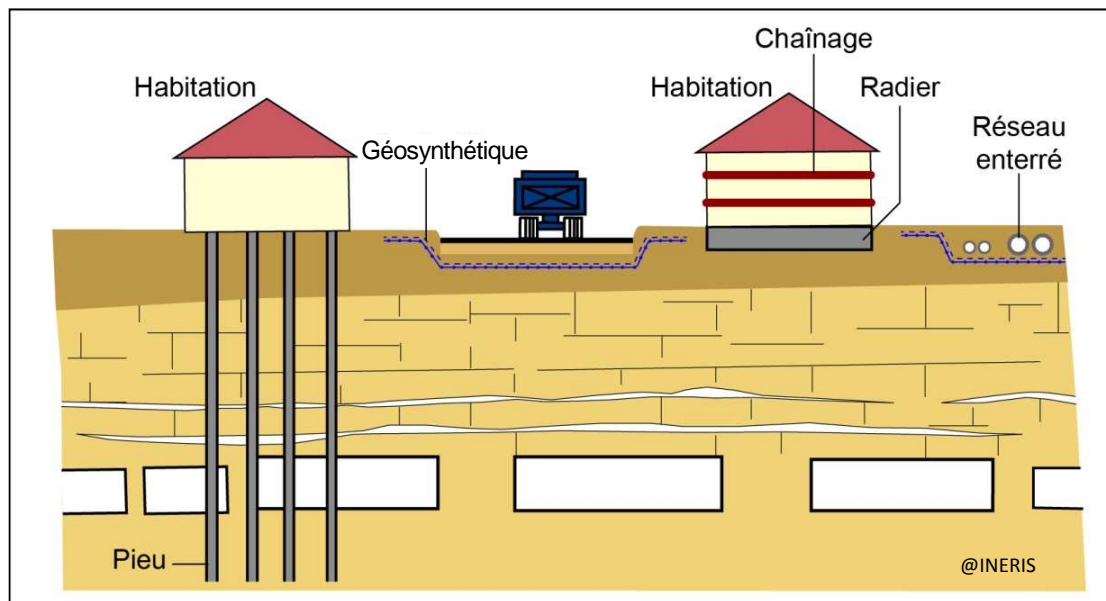


Figure 2 : Schéma présentant différentes mesures de traitement indirectes